

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

6 9 118

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Aménagement d'un nouveau
cimetière au lieudit
"MONPERRIER"

Mise à l'adjudication
des travaux.

DATE DE CONVOCATION

20 septembre

DATE D'AFFICHAGE

27 septembre

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 17

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le vingt six septembre à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Premier Adjoint.

Étaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
LANUSSE, COLLE, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU,
MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG,
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUGET par M. LANUSSE

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BISCAYE, BOUCHET, NAULIN,
DOMEQ, POUGET, VULTAGGIO.

Monsieur TETARD Guy a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville ne disposant pratiquement plus de concession dans le
cimetière sis en bordure du Boulevard Clémenceau, il importe de
poursuivre la création et l'aménagement d'une partie du nouveau
cimetière projeté au lieu dit "Monperrier" dans le cadre des
réserves foncières récemment créées à cet effet.

Les services Techniques ont étudié et divisé le programme et
l'avant-projet des travaux indispensables dont la réalisation
permettra d'inhumer dès le début de l'année 1970.

Ces travaux comprennent :

- La construction de clôtures, en partie définitive, en partie provisoire,
- l'aménagement d'allées principales
- l'alimentation en eau potable.

Le montant des travaux est estimé à 170.000 Francs environ.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pro-
noncer favorablement sur l'avant-projet et sur le dossier d'adjudi-
cation dressé par les Services Techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le projet de création et d'aménagement du nouveau cimetière au lieu dit "Nonperrier"

Vu l'arrêté préfectoral n° 68-945 - 2/2 en date du 3 Octobre 1968 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence dudit projet,

Vu l'avant-projet et le dossier d'adjudication dressés par les Services Techniques,

Vu les articles 280 à 287 du Code des Marchés Publics

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements, réunie le 18 Septembre 1969,

Considérant la nécessité et l'urgence d'inhumer dans le nouveau cimetière dès le début de l'année 1970,

DECIDE :

- d'accepter l'avant-projet tel que dressé et présenté par les Services Techniques,

- de procéder à la mise à l'adjudication sur offres de prix des travaux indispensables à l'aménagement d'une partie du nouveau cimetière projeté au lieu dit "Nonperrier", répartis en 4 lots désignés ci-après :

- Lot N° 1 - Terrassements, maçonnerie, B.A.
- Lot N° 2 - Serrurerie
- Lot N° 3 - Plantations
- Lot N° 4 - Allées

- d'imputer la dépense correspondante à l'opération, estimée prévisionnellement à CENT SOIXANTE DIX MILLE Francs (170.000 Frs) T.V.A. comprise, sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 1969, chapitre 904, étant précisé qu'un virement de crédit de l'article 2102 sur l'article 2300, interviendra par décision modificative, le montant des acquisitions de terrains s'avérant momentanément inférieur aux prévisions initiales.

- de proposer à M. le Sous-Préfet de bien vouloir approuver le dossier présenté,

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer le procès-verbal d'adjudication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le 27 NOV. 1969

Le Sous-Préfet

